



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Centre de Droit Social - EA 901

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université Paul-Cézanne Aix-Marseille 3

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Droit Social - EA 901

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Paul-Cézanne Aix-Marseille 3

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



# Unité

Nom de l'unité : Centre de droit social (CDS)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : EA 901

Nom du directeur : M. Alexis BUGADA

## Membres du comité d'experts

### Président :

M. Bernard BEIGNIER, Université Toulouse 1, représentant le CNU

### Experts :

Mme Pascale DEUMIER, Université Lyon 3

M. Manuel GROS, Université Lille 2

M. Christophe RADE, Université Bordeaux 4

M. Jean-François SEUVIC, Université Nancy 2

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg

M. Daniel TOMASIN, Université Toulouse 1

## Représentants présents lors de la visite

### Déléguée scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

### Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilbert ORSONI, Faculté de Droit et de Science Politique d'AIX-MARSEILLE



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le mercredi 8 décembre 2010, en présence de l'ensemble des membres du Centre de droit social (CDS). Après présentation, à la fois, des membres du Comité d'experts et du CDS, le Pr BUGADA exposé la vie du Centre, dans ses moyens humains et matériels, son bilan et son projet. S'ensuit un échange fructueux, entre le comité et les membres de l'équipe : des réponses claires et précises sont apportées par le directeur et par les membres de l'équipe en toute liberté. Enfin, à huis clos, les doctorants sont auditionnés : ils paraissent très satisfaits de leurs conditions d'encadrement et d'intégration dans l'équipe. L'ensemble de la visite s'est déroulée dans un climat serein et convivial.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Centre de droit social a été créé il y a près de 30 ans. Sans jouir d'une renommée exceptionnelle, le CDS a toujours été identifié dans le paysage national grâce notamment à la personnalité de ses directeurs successifs. Les experts ont pu visiter les locaux du CDS regroupés dans le nouveau bâtiment « Espace Cassin » réalisé récemment par l'Université. L'endroit offre un remarquable espace de travail tant pour les enseignants-chercheurs que pour les étudiants. L'examen du fonds documentaire montre que les moyens documentaires et informatiques ont été mobilisés pour l'enseignement et la recherche.

Le domaine du Centre est, selon son intitulé, la recherche en droit social dans toutes ses thématiques : protection sociale, relations individuelles et collectives de travail, santé au travail, contentieux du travail, droit des étrangers. Un économiste est rattachée au CDS afin de permettre une ouverture vers l'interdisciplinarité. En revanche, on pourrait regretter par ailleurs qu'un autre collègue, également spécialiste de droit social, ait choisi de se rattacher au Centre de Droit Economique (CDE), sans que ce rattachement n'apparaisse avoir véritablement de sens compte tenu des axes développés par le CDE. Toutefois, cela n'altère en rien l'organisation et la productivité du CDS.

Enfin, le CDS est impliqué dans la formation universitaire au travers du master 2 recherche « Droit social » et de deux diplômes d'université (DU) à finalité professionnalisante.

- Equipe de Direction :

Le CDS est dirigé par M. Alexis BUGADA, par ailleurs directeur de l'Ecole doctorale, et par Mme Véronique COHEN-DONSIMONI (MCF HDR), directeur adjoint.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	10	10
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	14	4
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,70	0,70
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	16	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	10

## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le CDS est une petite équipe de recherche qui a été contrainte de se renforcer en s'adjoignant les compétences de collègues d'autres disciplines ou d'autres établissements. Cette politique d'ouverture, qui doit être portée à son crédit, a conduit au recrutement par l'Université de l'un de ses collègues extérieurs.

La productivité de ses membres n'est pas homogène, même si tous produisent régulièrement, même en des quantités modestes. Il faut dire que les membres du CDS exercent, pour un grand nombre d'entre eux, des responsabilités de formation dont on sait qu'elles sont extrêmement chronophages et parfaitement indispensables à l'accomplissement de l'ensemble des missions de service public dévolues aux enseignants-chercheurs.

L'encadrement des doctorants et des étudiants en Master Recherche est très convaincant et le nombre de thèses soutenues et dirigées très satisfaisant.

Le CDS affiche des spécificités cohérentes qui apparaissent, d'ailleurs, nettement à la fois dans le bilan et dans le projet, singulièrement dans le domaine de la santé et de la protection sociale où la production est constante et de bonne qualité scientifique.

Dans l'ensemble, le CDS apparaît comme un centre qui satisfait pleinement aux exigences des meilleurs équipes d'accueil et de recherche.

- Points forts et opportunités :

La force du centre tient pour beaucoup aux qualités et à l'énergie développées par ses directeurs successifs. Le fait que l'équipe ait sa propre collection de publication de thèses ou de mémoires de Master Recherche, ainsi que la titularité d'une chronique périodique de droit de la protection sociale, constituent des atouts certains.



Le projet met également l'accent sur l'articulation avec les axes développés par la Fédération de recherche « Droits, Pouvoirs et Sociétés », ce qui est remarquable.

- **Points à améliorer et risques :**

La productivité personnelle de certains membres du centre pourrait être nettement améliorée, tant sur le plan quantitatif que sur le choix des thèmes de recherche. Certes, il est absolument nécessaire que chaque chercheur demeure libre d'orienter ses propres axes de recherche mais, dans les équipes de taille modeste, la reconnaissance d'une pleine autonomie passe nécessairement par la réalisation de travaux collectifs ou, à tout le moins, ayant trait à des axes communs et assez étroitement articulés.

Même si l'un des membres du CDS a bénéficié d'une mutation de l'Université de Toulon vers celle d'Aix-Marseille 3, l'éclatement sur ces deux sites et le nombre finalement limité des membres risque d'handicaper à terme l'équipe.

L'articulation des recherches avec les collègues d'autres spécialités (gestion, droit pénal, droit public) n'apparaît pas non plus avec suffisamment de force.

- **Recommandations:**

Le comité suggère au centre de recherche travaillant sur des thèmes très spécialisés (santé au travail, certains aspects du droit de la protection sociale) de constituer plus formellement un réseau national ou/et international avec d'autres équipes et de multiplier les coopérations et réalisations communes.

Par ailleurs, la présence au sein du CDS de spécialistes appartenant à d'autres disciplines pourrait être marquée plus nettement dans les travaux collectifs à envisager et ce afin de valider l'hypothèse d'un centre cherchant sa spécificité dans son caractère pluridisciplinaire.

Enfin, il serait sans doute souhaitable que davantage de véritables recherches collectives soient portées par le centre, au-delà de la simple collection de réalisations individuelles.

- **Données de production :**

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	9
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	3
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	90%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	8

### 3 • **Appréciations détaillées :**

Le bilan scientifique du CDS montre que cinq thèmes avaient été choisis pour guider l'activité du centre :

- le premier, « Enjeux et adaptation du droit de la protection sociale, de la sécurité sociale et de l'aide sociale », peut mettre à son actif des thèses soutenues ou en cours sur le thème ; une chronique biannuelle dans une revue de référence ; un colloque en partenariat avec l'École Nationale de la Magistrature (ENM) et la cour d'appel avec publication ; de nombreux articles des membres de l'équipe dans des revues nationales à comité de lecture.



- le deuxième, « Développement des relations de travail et du droit professionnel » : deux sous-thèmes sont abordés, tout d'abord, « les évolutions contemporaines des relations individuelles et collectives en droit du travail interne et comparé qui a donné lieu, entre autres, à un ouvrage collectif reposant sur les actes d'un colloque organisé par l'équipe, des articles nombreux dans des revues reconnues (« Droit social », « JCP ») et à trois thèses soutenues et en cours de publication ; ensuite, le second thème a trait au droit professionnel et spécialement au droit des professions libérales (plus de 15 publications OS) ;

- le troisième, « Politiques juridiques et judiciaires de l'emploi », peut se prévaloir de thèses en cours ou soutenues ; de différents articles, essentiellement, par un des membres de l'équipe, dans la revue « Droit social » ;

- le quatrième, « Protection de la santé et collectivité de travail », porte des travaux qui se développent en collaboration avec le Centre de droit de la santé (participations croisées à des colloques) d'Aix-Marseille et avec l'Université de Corte. Ces travaux permettent des études transversales avec l'axe 1, qui se concrétisent par un ouvrage de vulgarisation sur les politiques de santé et des publications d'articles avec une ouverture vers les questions environnementales ;

- le cinquième, « Contentieux social », repose, essentiellement, sur l'animation d'une rubrique « contentieux social » à la revue « Procédures » et sur des productions fournies et continues de notes de jurisprudence dans différentes revues.

Ainsi, l'analyse de la production scientifique des membres du CDS montre que les articles et autres travaux rédigés peuvent tous se rattacher à tel ou tel thème, ce rattachement étant, il est vrai, favorisé par la formulation très large de certains d'entre eux et l'absence d'affectation formelle des membres de l'équipe à chaque axe. Les aspects « santé » et « protection sociale » apparaissent toutefois avec une grande netteté, notamment au travers des nombreux articles présents au bilan, ainsi qu'au travers du Panorama désormais rattaché à l'équipe du CDS.

La qualité globale des travaux est très satisfaisante, même si les travaux fournis sont très marqués par l'actualité, objet de nettes attentions, et que la liste des recherches de fond, associant des réflexions plus théoriques ou systémiques, pourrait sembler en proportion trop réduite.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

L'étude des thèses soutenues pendant la période du précédent contrat démontre un net désir d'inscrire les activités de recherche dans le cadre des relations avec d'autres pays puisque sur les huit thèses soutenues, la moitié portait sur l'étude d'un droit étranger (dont une bourse d'un gouvernement étranger), ce qui est notable et à inscrire au crédit du centre.

De nombreux partenariats ont également été noués localement (Cours d'appel d'Aix et de Marseille ; ENM ; conseils des prud'hommes de Toulon et Marseille ; DCN Toulon), singulièrement dans le cadre des formations adossées au centre (partenariats avec les entreprises : Volvo, Lafarge, La Poste, SPIR communication...) ; toutes n'ont pas donné lieu à des prolongements sur le plan de la recherche.

Des liens historiques ont également été établis avec la magistrature, en lien avec l'un des axes de recherche du centre (organisé autour des contentieux), ce qui a donné lieu à l'organisation en 2007 de journées prud'homales qui ont rencontré un succès évident, ainsi qu'à un colloque organisé en 2009 et consacré à la faute inexcusable de l'employeur. Le projet scientifique insiste sur la nécessité de pérenniser les collaborations avec les acteurs du monde judiciaire au travers de tables rondes annuelles, et des rencontres institutionnelles organisées tous les deux ou trois ans. Le projet souligne d'ailleurs la nécessité de mettre en adéquation ces échanges avec les axes de recherche du centre en alternant droit du travail et droit de la protection sociale, ce qui semble judicieux compte tenu des axes de recherche du centre.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

L'Unité est dirigée par un Directeur (rang A) et codirigée par un autre enseignant-chercheur (rang B) ; cette parité de statut, qui se double d'une parité de sexe, doit être soulignée.

Le bilan fait apparaître un certain nombre d'initiatives (encouragement à soutenir la HDR ; incitation à la publication par un soutien actif) pour assurer la vie communautaire du centre, même si aucune ne semble véritablement originale.



L'audition de l'équipe a toutefois permis de mesurer la bonne entente qui règne entre ses membres et le comité d'experts a particulièrement apprécié que le Directeur ne monopolise pas la parole et laisse au contraire s'exprimer l'ensemble des membres de son équipe, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Les doctorants sont encadrés de façon sérieuse (ateliers d'écriture, participation matérielle et intellectuelle aux colloques organisés par le centre ; financement de la mobilité des étudiants afin de participer à des colloques ou des journées d'études en France ou à l'étranger).

L'implication des membres dans l'enseignement des disciplines du centre est patent, comme en témoignent les responsabilités des diplômés qui y sont rattachés (notamment la direction par son directeur de la spécialité droit social du Master droit des affaires) et l'existence d'un Institut de formation rattaché qui permet l'organisation de formations supplémentaires (DU) assurant, notamment, des financements complémentaires pour le centre et, au travers lui, pour la recherche en droit social.

- **Appréciation sur le projet :**

Des 5 axes de recherche figurant au bilan, le projet n'en retient plus que trois, l'axe 3 relatif à l'emploi, très lié à la personne de l'ancienne directrice, ayant disparu, et les thèmes de la santé et de la protection sociale ayant été fort pertinemment regroupés. Ainsi, le projet repose sur :

- axe 1 « Personne et collectivité de travail : protection sociale et santé au travail ;
- axe 2 « Développement des relations de travail et du droit professionnel » ;
- axe 3 « Justice, contentieux social et droit commun du procès ».

L'examen du projet scientifique de l'équipe montre un incontestable souci de continuer dans le développement des axes de recherche retenus ces dernières années. Le projet scientifique montre également la volonté de s'inscrire dans l'actualité au travers notamment d'une recherche sur le stress professionnel, particulièrement bienvenue après la conclusion de l'accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008, d'une recherche sur la sécurisation des parcours professionnel après l'accord du 11 janvier 2008 et la loi du 25 juin 2008, ainsi qu'au travers de l'étude programmée sur la notion de préjudice dans le prolongement de la mise en œuvre de la nomenclature « Dintilhac ». Ces axes de recherche constitueront des sujets « frontières » mis en œuvre par le centre avec d'autres équipes de l'Université et avec l'appui de la Fédération « Droits, Pouvoirs et Sociétés » ce qui renforcera judicieusement la dynamique collective de l'équipe.

Ces axes sont judicieux et prometteurs car ils participent des grandes tendances de la mutation du droit social actuel.





Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
CDS-Centre de Droit Social	A	A	A	B	A

- C1 Qualité scientifique et production  
 C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement  
 C3 Gouvernance et vie du laboratoire  
 C4 Stratégie et projet scientifique

### Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

#### Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>276</b>
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

### Intitulés des domaines scientifiques

#### Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains



*Le Président*

**Observations d'Aix-Marseille Université sur le rapport d'évaluation**

**Demandes de modifications :**

NÉANT

*Marc PENA*  
  
*Président de l'Université  
Paul Cézanne*  




■ L'Université est une chance.  
*Saisissons-la.*



## APPENDICE

S2UR120001677 – CDS  
Centre de Droit Social - 0132364Z

**Réponse du directeur d'unité : Alexis BUGADA**  
Directeur adjoint : Véronique COHEN-DONSIMONI

L'avis du comité d'experts (droit privé) présidé par le Doyen Bernard BEIGNIER a été communiqué à l'ensemble des enseignants chercheurs du centre de droit social ainsi qu'aux doctorants en vue d'une réponse commune. Les remarques très constructives qu'il contient constitueront, pour le prochain contrat, un horizon partagé pour maintenir, voire améliorer encore, l'ensemble du processus productif de l'équipe, spécialement s'agissant des axes communs de recherche. Certaines évolutions sont d'ores et déjà en cours telles que l'ouverture sur d'autres disciplines (comme le droit pénal ou le droit public du travail), la mise en œuvre d'actions inter ou pluridisciplinaires ainsi que le développement de réseaux nationaux voire internationaux (contacts en cours en direction du Canada et du Brésil notamment). Sur ce point, le Centre de droit Social de l'Université Paul Cézanne est le seul laboratoire en DROIT DU TRAVAIL et en DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE dans le Sud Est de la France, ce qui conforte une visibilité disciplinaire et un potentiel multisite. La taille de cette unité de recherche s'explique aussi par sa cohérence disciplinaire qui induit, cependant, des avantages comparatifs certains. On songe au croisement de la recherche et de la professionnalisation ou encore au positionnement de recherches doctorales au cœur des problématiques sociétales (ex. : Fraude et protection sociale, Environnement et droit du travail, etc.) et parfois rares (ex. Droit du travail américain, italien, thaïlandais, russe, etc.). En conséquence, l'implication de chaque membre doit être bien répartie et partagée. Cela nécessite aussi des objectifs clairs mais calibrés en conséquence, dans le respect d'une juste articulation entre le collectif et l'individuel. Cet équilibre s'avère nécessaire pour contribuer à l'épanouissement scientifique de chacun, pour pérenniser l'attractivité régionale du centre et maintenir sa force cohésive scientifique et géographique. Un tel objectif participe naturellement de la qualité de l'encadrement doctoral à laquelle l'équipe reste profondément attachée. Il nécessite aussi la prise en compte des évolutions des recherches doctorales, notamment quant à leur financement. A ce titre il peut être indiqué qu'après le passage du comité AERES, l'ANRT a notifié la prise en charge d'un nouveau projet de thèse au titre du dispositif CIFRE et dont la thématique est au cœur du projet scientifique présenté aux experts.



L'Université est une chance.

*Saisissons-la.*